



DESTRUCTEUR D'ODEUR avec FONCTIONS BACTÉRICIDE et FONGICIDE pour OBJETS UTILISÉS en COMMUN

- | | |
|---|---|
| ☒ Evite la prolifération de germes | ☒ Facile et rapide à mettre en œuvre |
| ☒ Réduit les risques de contagions microbiennes | ☒ Neutralise les mauvaises odeurs |
| ☒ Polyvalent, nombreuses applications possibles | ☒ Apporte une senteur fraîche et agréable |

PROPRIÉTÉS PRINCIPALES / ACTIONS

Prêt à l'emploi, mise en œuvre facile.

Sa basse tension superficielle, sa teneur en matières actives, sels d'ammonium quaternaires, apportent une action bactéricide et levuricide de contact NF EN 1276 (5 min) et NF EN 1650 (15 min).

SECURITE : Par ses fonctions : Limite les risques de transferts et de propagations bactériennes et de champignons entre les utilisateurs de matériels en commun.

DESTRUCTEUR D'ODEURS : Neutralise rapidement les mauvaises odeurs corporelles de transpiration, de confinement, de moisissures, de fermentations malodorantes dans les chaussures et autres objets utilisés en commun.

ODORIFERANT TERMINAL : Apporte une nouvelle senteur agréable et fraîche de menthe.

Participe à l'hygiène collective en réduisant la prolifération des germes à l'origine des contaminations dermiques provenant des objets et matériels utilisés en commun, tels que :

- chaussures de ski, de patinage, de bowling,
- chaussures et bottes de sécurité, de marche
- casques, équipements de chantiers,
- palmes,
- gants de boxe, d'escalade
- tapis de sols, caillebotis de piscines,
- matériels de salles de sports, etc.

Spécialement élaboré pour les professionnels de la location et du prêt de matériels utilisés en commun, exploitants de salles de sports, piscines, entreprise du bâtiment, usines, pompiers, armées, etc.

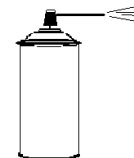


MODES ET DOSES D'EMPLOI

Bien agiter l'aérosol.

Effectuer de brèves pulvérisations à l'intérieur des chaussures ou autres supports ou directement sur les surfaces des objets utilisés en commun.

Laisser agir 10 minutes avant de remettre en service.



CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

PRODUIT ACTIF	
ETAT PHYSIQUE	Liquide
MASSE VOLUMIQUE	875 g/l +/- 20 g/l
REACTION CHIMIQUE	Neutre
POINT D'ECLAIR	12 °C afnor coupe fermée.
INFLAMMABILITE	Point d'éclair inférieur à 21 °c, Point d'ébullition supérieur à 35 °c. Classe A1
ODEUR	Agréable de menthe fraîche
GAZ PROPULSEUR	
Propulseur hydrocarboné autorisé	

PRINCIPAUX ELEMENTS DE COMPOSITION

Préparation conditionnée en boîtier aérosol à base de fonctions bactéricides et fongicides synergisées à large spectre, d'agents pénétrants, d'additifs destructeurs des mauvaises odeurs, de composés odoriférants, d'absorbant d'humidité résiduelle.

RECOMMANDATIONS



DANGER

H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/ 122°F.

Utilisations réservées aux professionnels

Conserver et utiliser à l'écart de toute flamme ou source de chaleur, d'ignition et d'étincelles, appareil électrique en fonctionnement. Ne pas fumer. Conserver hors de la portée des enfants. Ne pas utiliser dans une atmosphère confinée. Procéder par de brèves pressions sans pulvérisation prolongée. Bien ventiler après usage. Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est destiné.

Usage biocide TP 2

PROPIONATE DE N,N-DIDECYL-N-METHYL-POLY(OXYETHYL) AMMONIUM CAS 94667-33-1 - 1,33 g/kg

« Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit ».

Elimination du produit et de l'emballage : pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. L'effet biocide intervient dans les 10 minutes après traitement, sa durée d'action est stoppée par un rinçage complet et contrôlé à l'eau des surfaces entrées en contact. La durée d'action est de plusieurs heures dans le cas où il n'y a pas rinçage de la surface. L'intervalle de temps entre chaque application est défini par le plan d'hygiène établi lors de l'étude HACCP. Occupation des locaux après traitement ne nécessitant pas de délai dans les conditions et doses d'utilisation préconisées. Le nettoyage du matériel peut être réalisé à l'eau lorsqu'un nettoyage est imposé après contact avec le produit.